

# **LA GENERALE DES CARRIERES ET DES MINES**

Société Anonyme Unipersonnelle avec Conseil d'Administration

« GECAMINES S.A »

Capital social : 2.401.500.000.000 Fc

RCCM : CD/L'SHI/RCCM/14-B-1678

Id. Nat. : 6-193-A01000M

Siège social : 419, Boulevard Kamanyola, Commune de Lubumbashi, Ville de Lubumbashi, Province du Katanga

République Démocratique du Congo



## **COMMUNIQUE SUR LA SITUATION DE LA JV CHABARA**

- 1°.** Gécamines et Dino Steel Sarl ont signé, en date du 13 février 2010, la convention d'entreprise commune n° 1058/20524/SG/GC/2010, ci-après la « Convention », en vue de mettre en place une société commune afin d'exploiter le gisement de Chabara couvert par le Permis d'Exploitation (PE) 658 ;
- 2°.** Gécamines et Dino Steel Sarl ont ainsi constitué la société privée à responsabilité limitée dénommée « La Société d'Exploitation de Chabara Sprl », en abrégé « Chabara Sprl », détenue à 70 % par Dino Steel Sarl et à 30 % par Gécamines, société qui a été transformée en Société par Actions Simplifiée en date du 12 septembre 2014 lors de la mise en harmonie de ses statuts conformément au Droit OHADA;
- 3°.** A la suite de la subrogation de Dino Steel Sarl dans les droits et obligations de Samref Africa dans le cadre du développement du projet Gécamines et Samref Africa, les deux associés dans Chabara ont décidé de chercher d'autres gisements en vue de leur exploitation et ont conclu, en date du 16 novembre 2010, l'avenant n° 1 au contrat de recherches n° 1059/20525/SG/GC/2010, qui a modifié certaines dispositions de la Convention, aux termes duquel ils se sont convenus

d'étendre les travaux de recherches de Chabara Sprl à six carrés du Polygone de Shamitumba couvert par le permis d'exploitation (PE) 465 et à quatre carrés du (PE) 10385 ;

- 4°.** Ainsi dans le cadre de la collaboration relative au contrat de recherches n° 1059/20525/SG/GC/2010 tel qu'amendé par l'avenant n° 1 et considérant le protocole d'accord n° 1193/20755/SG/GC/ 2010, les deux Parties se sont convenues d'étendre aussi ces travaux aux permis d'exploitation (PE) 12270 (trois carrés), (PE) 12271 (quatre carrés), (PE) 12272 (trois carrés) et (PE) 12277 (trois carrés);
- 5°.** Le Permis d'Exploitation 658 de Chabara étant envahi de façon permanente par des creuseurs artisanaux, le Partenaire et associé majoritaire a été dans l'incapacité de développer le Projet fondé sur ce permis qui est enclavé dans le périmètre de la société Mutanda Mining. Ainsi, alors que les deux associés étaient en négociations pour recadrer le Projet sur d'autres permis, l'Associé majoritaire(Dino Steel) a été approché par la société Mutanda Mining qui était intéressée par le PE 658. En tant qu'associé minoritaire, Gécamines a été approchée par son partenaire et associé majoritaire pour donner son accord à cette transaction. Elle a conditionné son autorisation au paiement en sa faveur de la somme de 10 Millions USD.
- 6°.** Ainsi en date du 18 février 2015, la JV Chabara a cédé le permis d'exploitation (PE) 658 à la société Mutanda Mining SARL ;
- 7°.** Après cette cession et conformément à leur stratégie susmentionnée, les deux associés de Chabara ont décidé de recentrer leur projet sur (i) le Polygone de Shamitumba et ses environs, pour lequel Gécamines est satisfaite des recherches et travaux qui ont été effectués par Dino

Steel Sarl, et (ii) les nouveaux gisements qu'ils seront amenés à développer ensemble ;

**8°.** Pour marquer cette mutation les deux associés ont décidé de changer la dénomination de la JV, de Société d'Exploitation de Chabara en Société d'Exploitation de Shamitumba, société par actions simplifiée, en abrégé Shamitumba SAS.

**9°.** Gécamines continue à détenir la totalité des 30 % de ses actions dans la société commune, aujourd'hui dénommée Shamitumba SAS.

**Lubumbashi, le 26 juin 2015.**